

ACTION URGENTE

MADAGASCAR. UN ENSEIGNANT CONDAMNÉ POUR DIFFAMATION EN RAISON DE POSTS SUR FACEBOOK

Le 17 mars, le tribunal pénal de Mananjary a condamné Jeannot Randriamanana, défenseur des droits humains et enseignant dans le secondaire, à deux ans d'emprisonnement après l'avoir déclaré coupable de « diffamation et humiliation de membres du Parlement et de fonctionnaires, et usurpation d'identité ». Durant le mois de février 2022, Jeannot Randriamanana a dénoncé sur ses comptes de réseaux sociaux le détournement de fonds présumé par les autorités locales de l'aide humanitaire destinée aux populations touchées par les cyclones Batsirai et Emnati, qui ont frappé Madagascar les 5 et 23 février respectivement. La Cour d'appel doit statuer sur son appel le 10 mai.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Justice

François Rakotozafy

43 Rue Joel Rakotomolala Faravohitra

Antananarivo, Madagascar

Courriel : spminjus@yahoo.fr

doleancesminjus@gmail.com

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse ce courrier afin d'attirer votre attention sur le cas de **Jeannot Randriamanana**, défenseur des droits humains et enseignant dans une école secondaire publique dans la ville de Mananjary, au centre de la côte Est de Madagascar.

Le 17 mars, le tribunal pénal de Mananjary a condamné Jeannot Randriamanana à deux ans d'emprisonnement pour « diffamation et humiliation de membres du Parlement et de fonctionnaires » (au titre de l'article 20 de la Loi n° 006 de 2014) et usurpation d'identité (article 258 du Code pénal). Il a été déclaré coupable uniquement pour avoir exercé sans violence son droit à la liberté d'expression en dénonçant sur les réseaux sociaux, au mois de février, la mauvaise gestion présumée et le détournement par les autorités publiques de l'aide humanitaire destinée aux populations touchées par les cyclones Batsirai et Emnati dans le district de Nosy Varika. Les cyclones Batsirai et Emnati ont frappé Madagascar les 5 et 23 février respectivement.

Le 2 mars, le procureur général a présenté les charges pesant sur Jeannot Randriamanana et, depuis lors, il est incarcéré à la Maison Centrale de Mananjary.

Le 21 mars, les avocats de Jeannot Randriamanana ont fait appel de sa condamnation. La cour d'appel de Fianarantsoa statuera sur ce recours le 10 mai.

À la lumière de ce qui précède, je vous demande de libérer immédiatement et sans condition Jeannot Randriamanana, d'annuler sa condamnation et d'abandonner toutes les charges retenues contre lui, car il est détenu uniquement pour avoir exercé sans violence ses droits à la liberté d'expression et son droit à la liberté d'information. Je vous prie instamment de veiller à ce que les défenseur-e-s des droits humains et lanceuses et lanceurs d'alerte malgaches ne soient pas détenus sur la base d'accusations forgées de toutes pièces pour avoir dévoilé et dénoncé des cas de corruption et vous demande d'accélérer le processus visant à adopter la loi sur la protection des défenseur-e-s des droits humains et des militant-e-s, notamment des lanceuses-euses d'alerte.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Âgé de 38 ans, Jeannot Randriamanana est enseignant dans un établissement public secondaire. Il vit et travaille à Mananjary, dans la région de Vatovavy, dans le centre-est de Madagascar. Il a quatre enfants âgés de 18, 14, neuf et quatre ans. En plus de son métier d'enseignant, il travaille en tant que chargé de communication pour la branche locale de l'ONG Observatoire indépendant des droits économiques, sociaux et culturels à Madagascar (OIDESCM). Il est passionné par les droits humains, principalement par le droit à l'information et la bonne gouvernance. Il publie sur les réseaux sociaux des informations sur la piètre situation des infrastructures scolaires dans le district de Nosy Varika depuis décembre 2021. En décembre 2021, il a révélé qu'il avait été pris pour cible de manœuvres de harcèlement et d'intimidation, parce qu'il avait dénoncé des cas de corruption sur ses comptes de réseaux sociaux. Il a indiqué avoir reçu des messages de menaces sur son compte Facebook émanant de profils anonymes.

Les 5 et 23 février 2022, [les cyclones Batsirai et Emnati](#) ont frappé Madagascar et engendré des glissements de terrain dans les districts de Nosy Varika et de Mananjary, situation qui avait suscité un appel mondial en faveur d'une aide humanitaire. Fin février, Jeannot Randriamanana a commencé à dénoncer sur les réseaux sociaux le fait que la population n'avait aucunement reçu l'aide humanitaire promise par les autorités locales.

Le 2 mars, le procureur général a inculpé Jeannot Randriamanana de diffamation et humiliation de membres du Parlement et de fonctionnaires, et d'usurpation d'identité. Il a également été inculpé d'usage frauduleux de la fonction de journaliste (usurpation d'identité), simplement pour avoir relayé des informations sur ses comptes de réseaux sociaux, car il n'a jamais revendiqué être journaliste. Jeannot Randriamanana a été arrêté ce jour-là.

Depuis qu'il a été arrêté, l'épouse et les enfants de Jeannot Randriamanana ont perdu l'unique soutien financier de la famille et vivent en empruntant de l'argent et grâce à l'aide de proches et d'amis.

LANGUES À PRIVILÉGER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : français, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 24 juin 2022

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Jeannot Randriamanana (il)